

## Habitats concernés

- Frênaie oxyphylle à *Fraxinus angustifolia*
- Forêt mixte à Chêne pédonculé, Orme lisse
- Mégaphorbiaie



## Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe

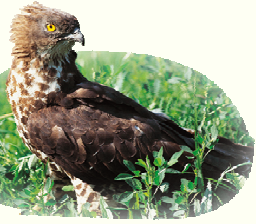


Rosalie des Alpes

## Enjeux

Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale par :

- la création de boisements alluviaux de production sans espèces exogènes
- la poursuite de pratiques douces de gestion des boisements de production
  - le maintien du caractère inondable de ces parcelles
  - la restauration et l'amélioration de l'aulnaie - frênaie



Je m'engage à :

### 1. S'il en existe sur la parcelle, **ne pas transformer les reliquats d'habitats prioritaires**



Ces habitats en régression importante au niveau européen sont aussi l'habitat d'espèces menacées. Leur préservation est une obligation de l'état français.

- Contrôle de la densité et de l'écartement entre les arbres

### 2. **Pas de travaux d'installation forestiers ni d'entretien** (dégagement de la végétation, tailles, élagages) **du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet**



La faune et la flore se reproduisent d'avril à fin juillet. En particulier les oiseaux et les chauves-souris forestiers, qui abandonneraient leur progéniture, s'ils sont dérangés.

- Contrôle sur place du respect de la période des travaux

### 3. **Réaliser l'installation des arbres sans travail du sol préalable** (seulement des potets individuels)



Dans les sols tourbeux à nappe d'eau proche de la surface, ce travail réduit la portance du sol en détruisant le feutrage végétal.

Dans les sols très argileux, il n'apporte aucune amélioration. On risque de mélanger du sol compact ou stérile à un horizon de surface plus favorable.

- Contrôle sur place de l'absence de travail du sol

### 4. **Utiliser des essences forestières indigènes** locales ou régionales pour la constitution du boisement aux densités préconisées par les forestiers.



Planter aux densités conseillées par les forestiers. Les espèces qu'ils vous conseilleront seront adaptées aux conditions d'humidité et de sol de votre parcelle. En outre, cela évite la propagation d'espèces envahissantes (types érables négundo, baccharis...)

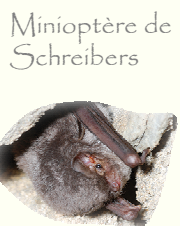
- Contrôle de la nature des essences



Murin de Bechstein



Murin à oreilles échanquées



Minioptère de Schreibers



Milan noir



Loutre d'Europe



Lucane cerf-volant



Petit rhinolophe

5. **Désherber si besoin localement 2m<sup>2</sup> au pied du plant** à défaut sur la ligne de plantation. A limiter aux 2<sup>es</sup> années.

? Le désherbage chimique est à proscrire au maximum en zone inondable.

Contrôle de l'absence de désherbage chimique en plein



Barbastelle

Espèces menacées  
prioritaires



Vison d'Europe



Rosalie des Alpes

6. **A partir de la 3<sup>ème</sup> année**, assurer l'entretien de ces plantations **par des moyens manuels ou mécaniques après le 31 juillet**.

? La fauche ou le broyage est conseillé tous les 3 ans en moyenne quand le dernier élagage est terminé pour laisser la végétation herbacée se développer et ainsi créer des habitats favorables aux espèces associées: refuge de Râle des genets, papillons... Au delà du 31 juillet, la reproduction est terminée et les risques de dérangement sont moindres. .

Contrôle sur place des modalités d'entretien

7. **Maintenir une bande rivulaire de 5m de large** lors de l'exploitation.

? Pour que le système racinaire des arbres et de la végétation du sous-bois puisse se développer dans toutes les directions et assurer une meilleure stabilité des berges.

Pour que cette végétation filtre l'eau et les éventuels polluants ou nutriments qu'elle contient et arrive plus propre dans le cours d'eau et les nappes.

Pour préserver des zones d'ombrage du cours d'eau (reproduction des poissons, éviter le trop fort réchauffement estival de l'eau qui entraîne le développement d'algues...)

contrôle sur place d'une bande rivulaire le long des berges



Bihoreau gris

8. **Maintenir les vieux arbres, arbres sénescents, chandelles, arbres à cavités** (sauf en cas de danger)

?

Ces arbres sont l'habitat de reproduction de nombreuses espèces forestières : Rosalie, Chouettes, chauves-souris arboricoles...

Contrôle sur place de la présence de ce type d'arbres, selon l'état initial

Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:



Grand rhinolophe

1. **Conserver et entretenir les arbres têtards** autrefois balises des angles de parcelles

Ces arbres constituent des habitats pour grand nombre d'espèces forestières dont certaines sont menacées (Rosalie des Alpes).

2. **Maintenir une bande rivulaire de 8m de large** lors de l'exploitation

Pour la stabilité des berges, épuration (une ripisylve prélève 38x plus de nitrates dans l'eau qu'une prairie pâturée) et ombrage (reproduction des poissons, éviter le réchauffement estival de l'eau qui entraîne le développement d'algues...). L'idéal serait de laisser une bande rivulaire de 10m.



Loutre d'Europe

3. **Laisser au sol une partie du bois mort** et des veilles souches non bucheronnées (sauf si risque d'embâcle)

La disparition du bois mort menace de survie 30% des espèces forestières. aidez les à retrouver des habitats et des ressources alimentaires.



Lucane cerf-volant